



PAR COURRIEL

Québec, le 24 janvier 2025

Louis Breton
Gestionnaire, Section évaluation environnementale
Environnement et Changement climatique Canada
louis.breton@ec.gc.ca



INFORMER

Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain – DQ1



CONSULTER

Bonjour,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'enquête chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons recevoir les réponses d'ici le **28 janvier à midi** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, nous vous prions de bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Environnement et Changement climatique Canada

1. Quelles sont les répercussions que pourrait avoir le bruit émis par les éoliennes en exploitation sur la faune avienne, particulièrement les infrasons et les sons de basse fréquence? Ces sons pourraient-ils nuire aux espèces migratrices en situation précaire dans le secteur du projet, notamment la grive de Bicknell?
2. Depuis le dépôt de l'étude d'impact, les optimisations apportées au projet ont permis de réduire les pertes d'habitats pour la grive de Bicknell, principalement en repositionnant des éoliennes et en ajustant le tracé des chemins d'accès. L'initiateur propose d'élaborer un programme de compensation des impacts résiduels.
 - a. Quelle évaluation faites-vous de l'optimisation réalisée par l'initiateur et des mesures d'atténuation prévues? Est-ce que des mesures d'évitement et d'atténuation supplémentaires devraient être considérées?
 - b. La mise en œuvre d'un programme de compensation est-elle appropriée pour cette espèce? Quel type de mesures seraient à privilégier le cas échéant?
 - c. Le parc éolien projeté pourrait-il nuire à l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement adopté pour cette espèce?
 - d. Considérant notamment la présence de parcs éoliens en exploitation dans cette portion de l'habitat de la grive de Bicknell et les activités d'aménagement forestier qui s'y déroulent, quelle est votre appréciation des effets cumulatifs sur cette espèce? Quelle méthodologie employez-vous pour l'évaluation de ces effets cumulatifs?
3. Vous avez annoncé en 2024 que le gouvernement du Canada entamait des démarches afin de mettre en place un décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec. Pourriez-vous déposer le document de travail publié pour soutenir la démarche de mise en place du décret (Portée proposée d'un décret en vertu de l'article 80 de la Loi sur les espèces en péril pour assurer la protection du caribou, population boréale) ou tout autre document plus récent à cet égard?
 - a. Pourriez-vous présenter l'état d'avancement des démarches et l'échéancier envisagé pour la mise en œuvre de ce décret d'urgence?
 - b. Les zones qui seraient visées par le décret ont-elles évoluées depuis la publication du document sur la portée proposée? Le cas échéant, pourriez-vous présenter une cartographie des habitats concernés pour la population de Charlevoix?
 - c. Un tel décret pourrait-il s'appliquer en terres privées et, plus précisément, au territoire d'implantation du parc éolien projeté? Est-ce que d'autres exclusions s'appliqueraient? Le cas échéant, pourriez-vous les détailler?
4. Depuis le dépôt de l'étude d'impact, les optimisations apportées au projet ont permis de réduire l'empreinte prévue dans l'aire de répartition du caribou boréal de

Charlevoix, passant de 17 à 11 éoliennes dans cette zone. L'initiateur propose d'élaborer un programme de compensation des impacts résiduels (DB13, p. 9).

- a. L'habitat qui serait touché par le parc éolien projeté comporte-t-il une valeur pour le rétablissement du caribou boréal de Charlevoix? Les infrastructures prévues dans ce secteur pourraient-elles nuire à l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement adopté pour cette espèce, notamment en lien avec le taux de perturbation de l'habitat?
- b. Quelle évaluation faites-vous de l'optimisation réalisée par l'initiateur et des mesures d'atténuation prévues? Est-ce que des mesures d'évitement et d'atténuation supplémentaires devraient être considérées?
- c. La mise en œuvre d'un programme de compensation, comprenant notamment la fermeture de chemins forestiers, est-elle une mesure appropriée pour cette espèce?
- d. Considérant notamment la présence de parcs éoliens en exploitation dans ce secteur et les activités d'aménagement forestier qui s'y déroulent, quelle est votre appréciation des effets cumulatifs sur cette espèce? Quelle méthodologie employez-vous pour l'évaluation de ces effets cumulatifs?

5. Considérant notamment que les chauves-souris sont peu abondantes dans le secteur visé pour l'implantation du parc éolien projeté et que les suivis réalisés dans les parcs éoliens en exploitation au Québec révèlent de faibles taux de mortalité, l'impact sur ces espèces en phase d'exploitation est jugé faible par l'initiateur.

- a. Quelle est votre avis sur l'évaluation de l'impact du projet sur les chauves-souris réalisée par l'initiateur?
- b. Le projet pourrait-il nuire au rétablissement des espèces en situation précaire? Des mesures supplémentaires devraient-elles être considérées à cet égard, par exemple le bridage des éoliennes? Le cas échéant, à quel moment ces mesures devraient-elles être mises en place?
- c. À partir de quel taux de mortalité des chauves-souris considérez-vous que l'impact des éoliennes sur les espèces en situation précaire est important?